

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020.

Le mercredi 23 septembre 2020 à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur David BRIANT, 1^{er} Adjoint au Maire.

Date de la convocation : le jeudi 17 septembre 2020.

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Monsieur Loïc GUEGANTON qui a donné pouvoir à Monsieur Simon JEGOU, de Madame Claudie LE NEL qui a donné pouvoir à Madame Nadège HAVET. Madame LE NEL est arrivée lors du point n°5. Madame HAVET s'est absentée lors de la séance et a donné pouvoir pendant son absence à Monsieur David BRIANT.

Monsieur Bernard CALVARIN a été désigné en qualité de **secrétaire de séance**.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020 : approbation unanime

2. BUDGET COMMUNAL 2020 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Une décision modificative budgétaire a pour but d'ajuster les prévisions des budgets primitifs en fonction des dépenses et recettes nouvelles qui n'ont pu être envisagées au moment du vote du budget. Afin de pouvoir contracter l'emprunt tel que décrit ci-dessous, il faut que cet emprunt de 753 500 € figure au BP 2020. Pour cela, il convient d'augmenter à hauteur de 166 449,06 € l'article 1641 au chapitre 16 « emprunts » et augmenter de cette même somme le chapitre 21 « Immobilisations corporelles ». La section d'investissement passe ainsi à 3 821 404,41 €. Validation unanime de la décision modificative n°1 pour le budget communal 2020.

3. AUTORISATION A SOUSCRIRE UN EMPRUNT

Pour le financement de l'appel de fonds n°6 d'un montant de 1 350 000 € adressé par BMA dans le cadre de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'aménagement des espaces près de la Mairie et de l'Espace Roz Avel, Monsieur BRIANT informe que la Commune va devoir réaliser un contrat de prêt court terme relais trésorerie subventions et FCTVA (en attente de versement). Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, décide de solliciter la Caisse Régionale du Crédit Agricole, aux conditions de l'institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, pour l'attribution d'un prêt de 753 500 €.

4. TARIFS COMMUNAUX A APPLIQUER AU 01/10/2020

Suite à la Commission Finances du mercredi 15 juillet 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, accepte les modifications proposées des tarifs communaux à compter du 1^{er} octobre 2020.

5. VALIDATION DES REGLEMENTS DES SERVICES PERISCOLAIRES AU 01/10/2020

Madame Rythsey CŒUR, Adjointe au Maire déléguée Vie scolaire, jeunesse, propose de valider les modifications proposées par la Commission Vie scolaire, jeunesse aux règlements des services périscolaires. Accord unanime pour ces modifications à compter du 1^{er} octobre 2020.

6. SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

Après présentation par Madame Monique GORDET, Conseillère municipale déléguée Vie associative, et suite à la Commission Finances du 15 juillet 2020, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de répartir les subventions aux associations pour l'année 2020 de la manière présentée ci-dessous :

Associations	Montant attribué en €	Associations	Montant attribué en €
ACTIVITES SCOLAIRES ET ASSIMILEES, INSTITUTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE	8 850,40	Avel Vor Football	985
Parents d'élèves de l'école de l'Aber Benoît	1 535,70	Tennis	304
Parents d'élèves de l'école Saint-Martin	1 464,30	Badminton	159
Ecole de Musique	2 740,40	Pétanque	208
DIWAN	2 200	Yacht Club des Abers	230
DDEN	30	ACTIVITES SOCIALES ET FAMILIALES	960
Handball (intervention dans les écoles)	150	Familles Rurales Gym	96
Collège Edouard Quéau, Portsall	60	Atelier Créatif	68
Collège Saint-Jo La Salle, Ploudalmézeau	40	ALOES	408
MFR Saint-Renan	60	Saint-Pab'Anim	148
MFR Plabennec	120	Officiers marinières	150
IREO Lesneven	90	Ancêtres Terre Abers ATA	90
IFAC Brest	300	ASSOCIATIONS EXTERIEURES AVEC HABITANTS DE SAINT PABU	464
Chambre des Métiers 22	30	Dojo des Abers	265
Unité Kerlaouen de Landemeau	30	Patiner à Plouguin	155
ACTIVITES CULTURELLES, TOURISTIQUES ET DE LOISIRS	1 022	La Galipette Club Lannilis	44
Maison des Abers		ACTIVITES SOCIALES EXTERIEURES	1 050
Marcheurs de l'Aber	170	Les P'tits Bouts	50
UNC	132	Protection civile	100
Bridge de l'Aber	88	Croix Rouge	100
Société de Chasse Pen ar Bed	26	Alcool Assistance	50
Douar ha Mor	258	Les Amis d'Alexis	150
Patrimoine et environnement	134	Amicale des donateurs de sang	50
L'Alchimik	214	SNSM de Portsall	150
DOTATION POUR LES ASSOCIATIONS OEUVRANT POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE	5 900	SNSM de l'Aber Wrac'h	150
Maison des Abers	4 500	Secours Catholique	100
ALOES	292	Secours Populaire	100
Patrimoine et Environnement	566	FNATH	50
Douar ha Mor	442	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	7 500
Bretagne Vivante SEPNEB	50	L'Alchimik	2 500
UNC : participation cérémonie Treouergat	50	Maison des Abers	4 500
ACTIVITES SPORTIVES	3 207	Saint-Pab'Anim	500
Handball	1 321 €	TOTAL	28 853,40

7. DEMANDES DE SUBVENTIONS DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL)

La note préfectorale en date du 4 août dernier informe que, par circulaire ministérielle du 30 juillet 2020, la première priorité de l'Etat est, désormais, d'engager la relance, suite à l'impact de l'épidémie de la Covid-19. Pour l'arrondissement de Brest, cet abondement en faveur de l'investissement local se traduit par une dotation prévisionnelle globale de 5 millions d'euros.

A ce titre, la Commune de SAINT-PABU a déposé 6 demandes au titre de cette DSIL exceptionnelle par voie dématérialisée avant le 15 septembre 2020. Afin de déclarer complet les dossiers et pouvoir ainsi les inscrire à l'ordre du jour de la prochaine programmation DSIL, une délibération est demandée.

Monsieur BRIANT demande donc au Conseil municipal d'adopter et d'arrêter les modalités de financement pour les 6 projets suivants :

- aménagements de la zone artisanale communale de Tevenn ar Reut : approbation unanime
- acquisition d'une voiture électrique municipale en auto-partage : approbation par 18 voix pour et 1 voix contre (Alain DUCEUX)
- aménagements communaux de sécurité routière : approbation unanime
- Maison de santé communale de l'Aber Benniget : approbation unanime
- rénovation énergétique du bâtiment de Kertanguy : approbation par 12 voix pour, 1 voix contre (Claudie LE NEL) et 6 abstentions (Alain DUCEUX, Armelle JAOUEN, Yvonne ROUZIC, Jacques KERROS, Hervé BOTHOREL, Catherine VIGNON)
- restauration de l'église Saint-Tugdual : approbation unanime

8. ACHAT MUTUALISE D'UN BROYEUR DE BRANCHES

Dans le cadre du G4DEC, les communes de Tréglonou, Saint-Pabu, Plouguin et Coat-Méal souhaitent acquérir de façon mutualisée un broyeur de branches autonome (moteur diesel 35 cv).

Ce broyeur servirait aux 4 collectivités, suivant un planning établi ensemble, pour valoriser leurs branchages en copeaux mais aussi pour mener des actions de valorisation des branchages des administrés.

Le modèle de broyeur retenu coûte 23 500 € HT soit 28 200 € TTC. Il est garanti 1 an pièces et main d'œuvre.

Une subvention pourrait être sollicitée auprès de la Région Bretagne à hauteur de 6 000 €.

Une convention est proposée pour fixer le coût restant à charge de chaque collectivité au prorata du nombre d'habitants, les conditions d'utilisation et les engagements de chacune des collectivités.

La commune de Coat-Méal est porteuse du projet : fait l'acquisition du matériel, sollicite le FCTVA (16.404 %), la subvention auprès de la Région ainsi que la participation financière auprès de chacune des collectivités.

La commune de Plouguin se charge de stocker le broyeur dans ses locaux.

L'Adjoint délégué aux Finances et aux Travaux sollicite l'accord du conseil municipal pour valider cet achat mutualisé dans les conditions présentées et à signer la convention correspondante. Accord unanime.

9. MAISON DES ABERS : ETUDES DE FAISABILITE ET DE PROGRAMMATION MUSEOGRAPHIQUE, SCENOGRAPHIQUE, ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

Monsieur David BRIANT, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux Travaux,

- informe le Conseil municipal de la nécessité pour la commune de réfléchir à la refonte de la Maison des Abers eu égard à l'âge de la structure et à la nécessité de la faire évoluer,
- propose de lancer une consultation en procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics pour missionner un prestataire spécialisé (bureau d'études),
- indique que l'estimation prévisionnelle de cette étude s'élève, à la somme de 30 000 € HT, soit 36 000 € TTC.

Accord par 18 voix pour et 1 voix contre (Gildas BEGOC).

10. CESSION GRATUITE DE TERRAIN RUE DE MORGANT AU PROFIT DE LA COMMUNE

En 2000, le Conseil municipal avait délibéré à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer tout acte pour la régularisation d'une cession gratuite de terrain suite à la création d'un chemin communal reliant la rue de Morgant à la rue de Benniget.

Cet acte n'a jamais été réalisé. Aussi, dans le cadre de la cession de la parcelle AC 41, le cabinet notarial demande de réactualiser la délibération de 2000. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 19 voix pour, autorise l'Adjoint au Maire à signer avec la propriétaire, Madame DARIEL, l'acte et toutes les pièces administratives à intervenir pour la régularisation de la cession gratuite de terrain suite à la création d'un chemin communal reliant les rue de Morgant et de Benniget.

11. FORMATION DES ELUS

La formation des élus est une priorité pour le Gouvernement. Le décret du 29 juillet 2020 a pour objet de permettre aux élus municipaux de mobiliser leurs droits au titre du DIF dès le début de leur mandat.

Jusqu'à présent, ils devaient en effet avoir cotisé une année complète avant de pouvoir acquérir leurs premières heures au titre du DIF. Cette règle, particulièrement préjudiciable aux nouveaux élus, retardait la participation à des formations en début de mandat.

Dorénavant, chaque élu peut mobiliser 20 heures au titre du DIF dès la date d'installation du conseil municipal.

Il convient dès lors d'adopter une délibération, dans les 3 mois qui suivent le renouvellement du Conseil Municipal, afin d'établir les conditions d'exercice du droit à la formation des élus municipaux.

Monsieur BRIANT propose de retenir les thèmes de formation ci-dessous :

- les formations de l'action publique locale,
- Les formations en lien avec les délégations et/ou appartenance aux différentes commissions,
- les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits...).

Le montant des dépenses sera plafonné à 5 000 € (plafond : 20 % au maximum du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus). Accord unanime.

12. COMPOSITIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

Madame Nadège HAVET, conseillère municipale déléguée à la Gestion des Ressources Humaines, par arrêté municipal en date du 16 juillet 2020, demande à intégrer certaines commissions communales qui ont été installées par délibération le 8 juin 2020.

Elle propose d'intégrer les commissions Finances, Travaux et Enfance. Accord unanime.

13. NOMINATION DE REPRESENTANTS COMMUNAUX A FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE (FIA).

Par délibération en date du 27 janvier 2014, la Commune de SAINT-PABU a adhéré à Finistère Ingénierie Assistance (FIA), structure émanant du Conseil Départemental. Suite aux élections de mars 2020, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, nomme Monsieur Bernard CALVARIN en tant que titulaire pour participer aux assemblées générales de FIA.

14. RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DU SDEF

Cette question ne faisant pas l'objet d'un vote, les Conseillers municipaux prennent acte du Rapport d'Activité du SDEF pour l'année 2019.